

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(é).....Docteur en médecine. Certifie avoir examiné

NOM Prénom..... né(e) le ... / ... / ...

Inscrit(e) à Notre Dame des Victoires 1, rue de la Terrasse 38500 VOIRON en classe de

ASSOCIATION SPORTIVE	EDUCATION PHYSIQUE
<p>→ Et n'avoir constaté, ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique de la COMPÉTITION SCOLAIRE :</p> <p><i>EN CAS DE CONTRE-INDICATION pour la compétition :</i> <i>Rayer seulement les activités contre-indiquées dans le tableau ci-dessous :</i></p>	<p>→ Et a constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une</p> <p style="text-align: center;">INAPTITUDE PARTIELLE TOTALE (1)</p> <p>du : au</p> <p>(1) En cas d'invalidité totale, le certificat peut être établi sur papier à tête du médecin.</p>

Activités aquatiques : Natation	Activités artistiques : Danse	Activités de raquette : Badminton Tennis de Table	Sports collectifs : Basket-ball Football Handball Volley-ball Rugby
Activités gymniques : GRS Gymnastique Sportive	Activités athlétiques : Triathlon Cross	Activité de Combat : Escrime Judo	Activités de Pleine Nature : Course d'Orientation Ski Alpin Snowboard Ski Nordique Escalade VTT
Autres à préciser :			
Observations : (si besoin)			

En cas d'invalidité partielle, afin de permettre une adaptation de l'enseignement, il est nécessaire de préciser les caractéristiques de l'incapacité fonctionnelle et fournir toutes les indications utiles au professeur d'E.P.S.

-
-
-

L'arrêté du 9 avril 2002 ainsi que la note de service du 12 juin 2002 précisent :

- Article 4 de l'arrêté : « ...les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue bénéficient d'un contrôle adapté soit en contrôle en cours de formation soit en épreuve ponctuelle terminale. »
- Paragraphe 1.3 de la note de service : « ...Un handicap physique attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique assidue ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.... »

Fait à le

Cachet et signature du médecin :